

Monsieur Michel Offerlé

Le vote comme évidence et comme énigme

In: Genèses, 12, 1993. Maintenir l'ordre. pp. 131-151.

Citer ce document / Cite this document :

Offerlé Michel. Le vote comme évidence et comme énigme. In: Genèses, 12, 1993. Maintenir l'ordre. pp. 131-151.

doi: 10.3406/genes.1993.1192

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1993_num_12_1_1192



Le vote comme évidence et comme énigme

Michel Offerlé



Ouvrages commentés

Alain Garrigou, Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs. Paris, Presses FNSP, 1992, 288 p.

Patrice Gueniffey, La Révolution française et les élections. Thèse d'histoire EHESS 1989, 2 volumes multigraphiés, 546 p. + annexes.

Raymond Huard, Le suffrage universel en France 1848-1946, Paris, Aubier, 1991, 493 p.

Patrick Lagoueyte, Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870). Thèse d'histoire Paris I. 1990, 3 volumes multigraphiés, 1129 p. + 2 volumes d'annexes, 1622 p.

Marie-Joëlle Redor, De l'État légal à l'État de Droit L'évolution de la doctrine publiciste française 1879-1914. Aix-Paris, Economica. Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1992, 389 p.

Pierre Rosanvallon, Le sacre du citoyen. Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

1. René Rémond *Pour une histoire politique*, Paris, le Seuil, 1988, p. 31.

usqu'à ces dernières années, l'histoire et la sociologie du suffrage universel étaient des domaines sinon laissés à l'abandon, du moins traités par prétérition. Les thèses d'histoire régionale, les travaux de science politique portant sur le sens et le cens du vote, les ouvrages des juristes afférant au droit électoral, en parlaient certes, mais leur objet n'étant ni l'institution suffrage universel ni l'acte de voter (au sens très pratique du terme), ils construisaient l'élection à partir d'un point de vue autre et pour des objectifs différents.

Or, voici que sont apparus et que paraîssent depuis plusieurs années un ensemble de travaux qui renouvellent assez largement le sujet et permettent de faire un bilan de nos connaissances et de poser un ensemble de questions sur la façon dont on peut écrire l'histoire (sociale, sociologique, intellectuelle, politique) de cette institution.

Bannières et barrières disciplinaires

L'on ne saurait éluder, avant de discuter au fond des problématiques sollicitées, le problème de la prise de parole dans cet espace. Puisque l'ensemble de ces ouvrages, de manière explicite ou non, renvoie à la question de l'histoire politique et de l'histoire du politique. Aux dires de nombreux auteurs, la page des Annales est désormais tournée et l'on peut sans honte plaider le renouveau de l'histoire politique débarrassée des scories marxistes ou de ses épigones. Le plaidoyer de René Rémond est clair de ce point de vue quand il s'autorise des attributs de la scientificité prêtés (sont-ils incontestables ?) aux Annales pour mieux en clore la portée : « Étreignant à pleins bras les grands nombres, travaillant dans la durée, saisissant les phénomènes les plus globaux, cherchant dans les profondeurs de la mémoire collective ou de l'inconscient les racines des convictions et les origines des comportements, l'histoire politique a décrit une révolution complète¹».

Sauf peut-être aussi à oublier qu'il y a bien une histoire du politique dans les *Annales* qui ne se résume pas à la troisième partie de Fernand Braudel² et qui rompt avec les définitions les plus conventionnelles de la sphère du politique et « donc » du champ d'investigation des disciplines qui peuvent contribuer à sa connaissance³.

En effet les trois principaux ouvrages recensés ici se différencient et se distinguent d'abord par une délimitation parfois polémique des frontières disciplinaires. Raymond Huard, tout en se plaçant sous l'égide de René Rémond, entend ouvrir une nouvelle vision de et sur «l'histoire politique habituelle» en abordant l'histoire de France « du point de vue du suffrage universel». Alain Garrigou lui aussi se réfère au « temps long de la politique » en soulignant que « la distinction entre un temps long de l'histoire économique et sociale et un temps court de l'histoire politique n'a guère de sens. Devenue un dogme, elle a empêché de concevoir les processus longs de l'histoire politique »; et il se place sous l'égide de tous autres inspirateurs, Durkheim, Elias, Goffman. Mais c'est sans doute chez Pierre Rosanvallon que la démonstration est la plus achevée. Les pages 11 et 12 de l'ouvrage mériteraient d'être citées in extenso tant elles constituent un véritable manifeste instituant une hiérarchie explicite entre les façons de travailler l'histoire : disqualification de «l'histoire politique traditionnelle », refus d'une « histoire des idées ou des institutions », proche de l'histoire-bataille, méfiance à l'égard du réductionnisme de «l'histoire sociale» au profit d'une histoire « plus conceptuelle » d'une « histoire intellectuelle du politique » consistant à « comprendre les conditions dans lesquelles s'élaborent et se transforment les catégories dans lesquelles l'action se réfléchit, à analyser comment se forment des problèmes, comment ils traversent le social, dessinant un cadre des possibles, délimitant des systèmes d'opposition et des types de récusation ».



- 2. Fernand Braudel, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, A. Colin, 1949.
- 3. Ne serait-ce que *Les rois thaumaturges* de Marc Bloch, Strasbourg, Publications de la Faculté des lettres, 1924.
- 4. Note 2 p. 9. De fait l'auteur cite fort peu les matériaux qui forment la base des travaux de R. Huard ou de P. Rosanvallon.
- 5. p. 19. Il relève toutefois que ces histoires se croisent parfois à la fin du XIX° siècle. Pourtant la manière dont il traite les débats de 1817 (p. 216 et p. 222) indiquent bien que cette différence de nature entre droit de vote et techniques électorales n'est pas évidente.
- 6. T.H. Marshall, Class citizenship and social development. Garden City, Doubleday, 1964.
- 7. On se réfère ici aux actes du colloque sur l'acte de vote organisé par le GRAV (Groupe de recherche sur l'acte de vote) du CRPS en décembre 1992 (voir RFSP, 1993/1 et dans Politix). Genèses aussi reviendra bientôt sur ces questions.

Construire des objets

Situées dans trois espaces de référence disciplinaire distincts (histoire politique, histoire intellectuelle et sociologie politique), ces trois « histoires » construisent des objets fort différents à partir de points de vue très contrastés. L'objet découpé par Raymond Huard est clairement assumé : « définition de la citoyenneté et des conditions d'exercice du droit de vote », « pratique du suffrage », « débat d'idées » et « dialectique entre suffrage universel et institutions politiques » en forment l'armature. Travail de défricheur fondé sur une forte bibliographie historienne, la presse et des fonds d'affiches mais sollicitant assez peu des archives originales. Travail pionnier fort peu discuté par ses deux successeurs dont l'un, A. Garrigou, le cite pour se débarrasser des «débats doctrinaux parcourant l'histoire du suffrage universel»4 quand l'autre, P. Rosanvallon, révoque un point de vue fondé sur la confusion du principe et des procédures : « on ne peut pas mettre sur le même pied des histoires du scrutin de liste, de la représentation proportionnelle ou de l'isoloir et celle du droit de vote »5. C'est dire que le propos de Pierre Rosanvallon est plus restreint : se concentrer sur le droit de suffrage. Et plus ambitieux. Il ne s'agit pas seulement de souligner la spécificité de l'histoire de France mais il s'agit de repenser tout le grand xixe siècle en pensant au travers de l'institution du suffrage l'entrée dans la modernité. Sont ainsi démonétisées les typologies à la T. H. Marshall⁶ et reconsidérées les évidences produites par une vision de l'histoire fondée sur la prééminence du conflit de classes. Les socialismes - Marx comme ses concurrents - ne sont jamais qu'une forme d'organicisme et le principe de l'État-Providence est inventé bien avant que ne soit admise cette « équivalence à la fois immatérielle et radicale entre les hommes» qu'introduit le suffrage universel qui «entrouvre quelque chose d'inouï » : l'avènement de l'âge de l'individu et la formation d'un nouveau lien social. « Le droit de suffrage produit la société elle*même*: c'est l'équivalence entre les individus qui constitue le rapport social » (p. 15). La démocratie est beaucoup plus moderne et révolutionnaire que le socialisme.

Comme à son habitude Pierre Rosanvallon sollicite une documentation de première et de seconde mains tout à fait remarquable, constituée de larges sondages dans des documents originaux pour les moments-clés de sa démonstration. Quant à l'ouvrage d'A. Garrigou son propos est encore différent, puisqu'il s'agit pour lui de décentrer l'intérêt porté aux élections construites généralement à partir de leurs conséquences ou comme révélatrices des structures de l'opinion, pour comprendre comment l'institution suffrage universel désormais naturalisée a été constituée dans et par les usages qu'en ont fait ceux qui l'ont «habitée». Pour qu'il y ait des élections il faut qu'il y ait des électeurs, il faut aussi qu'il y ait des candidats. Et l'acte de voter fait apparaître des objets, des productions et des concepts nouveaux? : de l'urne aux électorats, des affiches aux commentaires... L'électeur, rappelle A. Garrigou, fait l'élection mais « on oublie que l'élection a préalablement «fait » l'électeur » (p. 18). L'ensemble est fondé sur le dépouillement d'une soixantaine de cartons d'archives cités ainsi que sur les débats parlementaires et sur la sollicitation de manuels électoraux qui fournissent en creux de multiples anecdotes et indications sur l'apprentissage de la collecte des voix.

La question chronologique

A chacun son point de départ. Au delà de ces approches distinctes, que nous font-ils voir ?

D'abord et c'est un thème récurrent dans ce domaine, qu'il y a un problème préalable de chronologie. Problème triple, point de départ et point d'arrivée. Problème de scansion interne dans la manière de périodiser et d'écrire l'histoire. Problème aussi des zones d'ombre, des trous noirs de l'historiographie.

8. C'est l'idée que développe déjà Antonin Lefèvre-Pontalis dans Les lois et les mœurs électorales en France et en Angleterre, Paris, Michel Lévy, 1864, notamment p. 252-253.

9. Voir la mise au point de P. Rosanvallon p. 21 et dans sa conclusion, et chez A. Garrigou dans son épilogue où il aborde la question de la comparaison des « élections libres » dans le temps et dans l'espace. La multiplication des procédures électives dans le cadre des « sorties de dictature » a fait croître le marché de l'exportation des technologies démocratiques ainsi que la réflexion sur ce thème. Voir sur ce point par exemple Georges Couffignal (éd.), Réinventer la démocratie : le défi latino-américain, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

10. On se référera à Stéphane Rials, « Les royalistes français et le suffrage universel » *Pouvoirs* 1989, n° 20 et plus récemment à Odile Rudelle, « Le suffrage universel » in *Histoire des droites en France*, sous la direction de Jean-François Sirinelli, Paris, Gallimard 1992, tome 3, pour l'histoire des idées de droite concernant le droit et l'organisation du suffrage.

11. On se référera aux travaux de André Jean Tudesq notamment « Institutions locales et histoire sociale : la loi municipale de 1831 et ses premières applications » Annales de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Nice, 1969, n° 9-10. Politiquement les tenants de ce mode d'extension du suffrage sont battus en 1848 et en 1875. Leurs voix se font entendre dans les débats de 1874. L'on n'a sans doute pas épuisé la signification de cette autre voie d'accès à la citoyenneté électorale dans le cadre communal rural.

Pour Pierre Rosanvallon qui plaide pour une sorte d'écoute flottante des origines, il ne s'agit pas de remonter aux élections d'Ancien Régime qui n'ont selon lui qu'une ressemblance faciale avec ce qui sera dénommé « élections » ensuite, qu'il s'agisse des élections ecclésiastiques ou communales. Pour lui c'est chez quelques auteurs – n'est-on pas là dans une histoire des idées fort classique? – qu'il faut aller voir quand le «tournant est pris», quand «un problème commence à travailler ». Chez Locke d'abord et chez les physiocrates pour qui la propriété reste le support de la représentation. Chez les constituants surtout - Sieyès, Condorcet, Target... auxquels est consacré le tiers de l'ouvrage. C'est là que tout bascule. C'est là que la figure moderne du citoyen-électeur, figure abstraite et désocialisée émerge. Ni propriétaire, ni contributaire, ni censitaire ni enraciné dans des communautés ou dans des intérêts, le citoyen est un sujet autonome et abstrait. Le type de suffrage adopté en 1789 peut être, selon l'auteur, qualifié « d'universel ».

Les exclusions ne sont fondées que sur des distinctions naturelles. Penser l'autonomie de l'individu pour les révolutionnaires, aboutit ainsi à codifier des exclusions du corps civique pour des groupes pensés comme relevant de la sphère naturelle ou familiale, extérieurs donc à la société politique et manquant de l'indépendance intellectuelle sociale ou économique qui définit l'individu autonome. Les mineurs et les femmes mais aussi les interdits, les domestiques, les moines, les mendiants et les vagabonds et les petits contribuables. Français, homme, majeur, domicilié, non incapable, payant un minimum d'impôt : voici le citoyen actif constitué comme individu ayant rompu les ponts avec son insertion antérieure dans la société de corps. Résumé de la voie française à la citoyenneté civique : des oscillations entre un suffrage très restreint et un suffrage masculin universel. Alors que les Anglais accédent à la démocratie par l'abaissement progressif des conditions de cens 8. Pourtant en France comme en Angleterre, la clause

de résidence, l'inscription sur un territoire, reste une condition et une conséquence de la citoyenneté que P. Rosanvallon relève sans en tirer véritablement de conséquences (p. 78).

Toute cette longue histoire rendant pensable et dicible ce que P. Rosanvallon appelle un suffrage déjà universel, est délaissée par Alain Garrigou qui ne convoque aucun des orateurs révolutionnaires et fixe son point de départ chronologique aux élections de 1848. Le « montage » de l'institution suffrage universel, terme sollicité dans l'introduction bien que non utilisé systématiquement par la suite, l'intéresse peu. Pour lui d'ailleurs « les doctrines elles-mêmes restaient subordonnées aux luttes et aux représentations ordinaires de la vie politique» (p. 78). A autre objet, autre chronologie : il s'agit ici de comprendre les évidences naturalisées du présent - le vote universel et secret - en montrant comment l'institution a été à la fois construite et occupée par ses usagers, les électeurs et les candidats. Pour cela, le temps long de la politique, au delà des régimes et des péripéties électorales « se passe de chronologie précise » et la période 1848-1914 fait l'affaire.

Pour R. Huard enfin, la période antérieure à 1848 qui «inaugure véritablement l'histoire du suffrage universel dans notre pays» (p. 14) est sollicitée rapidement au titre d'un héritage révolutionnaire (bourgeois et limitatif chez les constituants, démocratique sans lendemain immédiat mais revendiqué plus tard, chez les conventionnels) et d'un héritage censitaire (il y a des élections, certes, à usage restreint, sous les deux monarchies constitutionnelles). Et l'étude s'achève en 1946 au moment où la victoire des forces démocratiques à la Libération «donne l'occasion d'une mise à jour sans précédent de l'institution » (p. 15); l'adoption de la représentation proportionnelle venant couronner l'édifice égalitaire.

1848-1914, 1848-1946, ou 1770(?)-1990 chez P. Rosanvallon (qui abandonne son récit chronologique à la fin du siècle dernier pour reprendre sur le temps long le dossier du recul des frontières de la citoyenneté : femmes, enfants, incapables, « indigènes » et étrangers sans omettre une représentation du non-humain).

problème, celui des scansions Second internes, des temps forts de ces « histoires » – à focale et à angle dissemblables - du suffrage universel. Unanimité sans nul doute pour l'ensemble des auteurs autour de 1848-51, point de départ naturalisé et autour de la fin du siècle (immense partie de l'ouvrage d'A. Garrigou, plus d'un tiers chez R. Huard, un cinquième chez P. Rosanvallon). En revanche, des décalages très sensibles aussi : une attention forte prêtée par R. Huard aux débats des années 1870 et aussi aux périodes postérieures à 1914, une discussion longue sur l'universalisme du suffrage, la représentation des intérêts et des capacités sous la Monarchie de Juillet et après la Commune chez P. Rosanvallon; l'accent mis sur l'invention de l'isoloir chez Alain Garrigou qui ouvre son propos par l'élection de 1914. Pour lui l'individualisation matérialisée du vote vient clore et souligner un processus en voie d'achèvement. Auparavant encastré dans les relations sociales, le vote devient lentement une forme fugitive et particulière d'activité sociale. Ne retombons pas cependant dans le débat historisant sur la datation o car il n'y a pas ici une histoire du suffrage mais des histoires que nous croisons et qui construisent ou subissent leurs chronologies en fonction de leur problématique. Relevons toutefois pour en finir avec ces questions que ces trois ouvrages permettent de bien délimiter les zones d'ombre de nos connaissances. Désormais même si les méthodes de traitement peuvent poser problème, les grandes confrontations autour de la question du suffrage sont repérées par les ouvrages de R. Huard et de P. Rosanvallon 10 et les trois auteurs fournissent de solides bases historiographiques pour la compréhension de la fin du xixe siècle.

En revanche, la pratique (si l'on peut utiliser ce vocabulaire peu rigoureux) du suffrage avant 1848¹¹, sous le Second Empire, et après 1918 reste encore mal définie. Avant 1848, on n'aurait

pas de « vraies » élections ¹², le Second Empire serait une parenthèse malheureuse pendant laquelle le suffrage universel a été piétiné, et les élections postérieures à la Première Guerre mondiale n'auraient d'intérêt qu'autant qu'elles permettent à l'historien et au sociologue du politique de disposer de séries longues et quantifiables sur les structures d'une opinion qui se révèle au fond des urnes. Voire... ¹³.

Élections révolutionnaires

La thèse de Patrice Gueniffey vient en effet combler cette lacune que représentait l'absence d'intérêt pour les élections révolutionnaires. Ne revenons pas ici sur la première partie, de facture assez classique, concernant la construction du droit électoral révolutionnaire. Même si le qualificatif de censitaire vient sous la plume de l'auteur, pour lui, la tension qui existe entre l'affirmation de l'universalité du droit de suffrage et sa détention ne démontre pas l'ambiguité ou la duplicité des constituants, mais traduit en même temps une croyance dans la nécessité d'une légitimation large du pouvoir et une méfiance à l'égard d'une multitude dépendante et manipulable. D'où la crainte de la coalition des plus riches et des plus pauvres. D'où l'idée que le suffrage censitaire est un compromis provisoire pour conjuguer des exigences contradictoires. Il s'agit, de l'aveu de ses partisans, d'un «suffrage universel en devenir». Entre l'explication fréquemment retenue des votes des constituants défendant par anticipation les intérêts de la bourgeoisie et cette interprétation qui accorde assez vite un blanc-seing à la bonne foi exprimée des acteurs, n'y a-t-il pas, pour dépasser une histoire-très-histoiredes-idées, une réflexion à mener sur ce que sont la politique et les prises de position politiques, alors même que cet espace est en voie d'autonomisation et d'organisation. Alors même que les acteurs ne sont pas, au sens ultérieur du terme, des professionnels de la politique et qu'ils ignorent qu'ils sont en train de



- 12. Jean-Yves Coppolani, Les élections en France à l'époque napoléonienne, Paris, Albatros, 1980, comme P. Rosanvallon, délaisse les plébiscites.
- 13. Les formes de l'accession des femmes à la citoyenneté en 1945 n'ont pour l'instant guère suscité de travaux.
- 14. L'article de D. Gaxie, « Les partis politiques et les modes de scrutin en France (1985-86): croyances et intérêts » in Serge Noiret [éd.], Political Strategies and Electoral Reforms: Origins of Voting Systems in Europe in the 19th and the 20th Centuries, Baden Baden, Nomos Verlagsgesellschaft Baden Baden, 1990, propose un cadre de réflexion sur ce sujet pour la période contemporaine.
- 15. C'est dans deux courtes pages (p. 185-86) que P. Rosanvallon rappelle que la discussion sur la loi électorale se fait sur arrière fond de mobilisation populaire (« l'histoire intellectuelle est indissociable de l'histoire sociale »). Pour d'autres approches des élections révolutionnaires, on se référera notamment aux travaux de Paul Bois, Paysans de l'Ouest, Paris, Flammarion, 1971; à ceux de Melvin Edelstein, « La place de la Révolution française dans la politisation des paysans », AHRF, 1990, n° 280; et à ceux de Jean-René Suratteau, « Heurs et malheurs de la « sociologie électorale » pour l'époque de la Révolution française », AESC, 1968/3.

produire un nouveau type d'activité sociale. Bref comment rendre compte des logiques intellectuelle et pratique des prises de position de ces constructeurs de l'espace 14 politique qui n'ont pas à intégrer dans leur action la gestion de leurs ressources politiques. Même si P. Gueniffey souligne beaucoup plus que P. Rosanvallon 15 la scansion des rythmes et mobilisations révolutionnaires dans la compréhension des argumentaires des concepteurs de l'institution suffrage.

Le second point à souligner, outre le débat concernant les exclusions, est la gestion de la base de la citoyenneté. P. Gueniffey montre bien ici que le problème de la propriété est central. Si nombre de révolutionnaires ont pensé avec les physiocrates que c'était la terre qui devait être représentée, ils sortent avec difficulté de ce cadre de pensée. De fait « vrais citoyens », les électeurs citoyens du second degré et les éligibles le sont. Alors que les citoyens actifs se distinguent des passifs par leur état de contributaires fiscaux minimum, indicateur arbitraire de leur position « d'actionnaire social » selon la formule de Sieyès. Des propriétaires au sens lockien et non physiocratique du terme. Ce schème très prégnant constitue, selon P. Rosanvallon qui systématise nombre de découvertes de P. Gueniffey, la clé de la compréhension du rapport français à la citoyenneté. Loin d'être dérivée d'une situation sociale intérieure (la propriété), la citoyenneté « anticipe au contraire l'avenir de la société moderne en la rapportant à son essence. Le citoyen est l'individu abstrait, à la fois au delà et en-deçà de toutes les déterminations économiques sociales ou culturelles qui le font riche ou pauvre, intelligent ou demeuré, il figure l'homme égal » (p. 87).

Mais le travail de P. Gueniffey apparaît encore plus neuf lorsqu'il reprend le dossier électoral révolutionnaire en se détournant « de ce qui a toujours constitué l'essentiel des études électorales – l'analyse des résultats ». En prenant donc à contrepied à la fois les problématiques électorales classiques et aussi l'histo-

riographie révolutionnaire qui a délaissé ce terrain. Que peut-on apprendre dans cette double direction en observant des «épisodes accessoires » qui tout au plus, « en renouvelant les équipes au pouvoir confirment des changements et des épurations qui ont déjà eu lieu »? Double histoire des élections révolutionnaires et de la révolution de l'élection. L'étude pose directement la question du caractère lacunaire des sources et des interrogations à poser à ces restes épars. Comment calculer des taux de participation quand il n'existe pas de listes électorales à proprement parler, quand les procès verbaux sont étonnants (au regard de nos normes), quand les catégories bien codifiées et objectivées dans lesquelles nous pensons les résultats (inscrits, votants, suffrages exprimés, voix recueillies par tel ou tel candidat) n'ont pas encore été produites. Les actifs potentiels formeraient 61,5 % de la population majeure âgée de plus de 25 ans et les « votants » représenteraient une toute petite minorité (très diversifié géographiquement): 31,1 % en 1790, 17,4 % en 1791, 14,7 % en 1792, 28 % en 1793, 16/18 % en 1795. Les électeurs « rentrent chez eux » dès 1791... Quant aux orientations politiques, on ne peut « rien déduire sur ce qu'on appelait l'esprit public », et l'auteur à partir de quelques cas étudie d'abord les variations d'opinions des élus. Les mêmes électeurs ont désigné des individus ayant des trajectoires totalement différentes, qui, selon les circonstances et les rapports de force ont pu se ranger sous les bannières parisiennes des Feuillants, des Girondins ou des Montagnards en recodant les querelles locales antérieures.

C'est sans doute dans l'étude de la forme même de l'élection que le propos de P. Gueniffey est le plus neuf. L'élection révolutionnaire associe en effet des pratiques anciennes (le vote en assemblée et l'interdiction des candidatures) et des pratiques nouvelles (le vote secret par écrit et individuel au chef-lieu du canton). Ainsi compte-t-on briser les formes d'allégeance communautaires et faire de l'élection non plus

16. « L'assemblée électorale », « le collège électoral » continuent d'appartenir au vocabulaire de l'élection alors que toute discussion ou délibération politiques sont désormais interdites dans la salle de vote. Les pratiques concrètes du vote en assemblée ont dû prendre des formes très variées jusque 1848 compris.

17. Voir notamment Daniel Gaxie (éd.), Explication du vote, Paris, Presses FNSP, 1985, p. 11 à 20 et p. 77 à 174. Bernard Lacroix in Traité de science politique, Madeleine Gravitz et Jean Leca (éd.), Paris, PUF, 1985, Tome 1 p. 517 à 539 et Yves Déloye et Olivier Ihl, « Des voix pas comme les autres », RFSP 1991/2.

18. Voir sur ces problèmes Susanna Barrows, *Miroirs déformants*, Paris, Aubier, 1990. On relèvera que Gabriel Tarde distingue clairement le public, les publics et la foule.

19. Voir pour engager une réflexion sur ce terrain Alain Corbin, Le village des cannibales, Paris, Aubier, 1990 et particulièrement la note 140 ainsi que les travaux de Maurice Agulhon. Voir aussi le chapitre 1 : La violence comme savoir social de la thèse de Renaud Dorandeu « Faire de la politique » : contribution à l'étude des processus de politisation. L'exemple de l'Hérault de 1848 à 1914. Thèse de science politique, Université de Montpellier I, 1992.

20. Philippe Braud, Le jardin des délices démocratiques, Paris, Presses FNSP, 1991.

21. La production des années 1871-1875 revisitée par R. Huard et par P. Rosanvallon mérite beaucoup d'attention.

22. La citoyenneté en fête : célébrations nationales et intégration politique dans la France républicaine de 1870 à 1914, Thèse d'histoire EHESS, 1991.

un « acte de réaffirmation de la cohésion de la communauté » mais une forme de gestion des divisions. Pourtant l'investissement électoral prend des formes bien différentes. Celles de 1792 et 1793 se déroulent bien souvent sur le modèle parisien du vote par appel nominal à haute et intelligible voix avec publicité des séances et « préparation » de l'assemblée par la mobilisation préalable des groupes révolutionnaires rivaux.

Mais celles de 1790 et 1791 présentent aussi, malgré la faible participation due à la peur, au refus de prêter le serment civique, qui implique la reconnaissance du fait de la Révolution, ou à l'incompréhension devant un acte nouveau et indéterminé socialement, des caractéristiques éloignées des anticipations prêtées à ceux qui les promeuvent. La délibération 16, qui formait le fond des expériences antérieures, se transforme souvent en tumulte, en conciliabules et en manœuvres dans lesquels les solidarités locales préexistantes que l'on pensait dissoudre ressurgissent dans des négociations entre communautés organisées. Les séances électorales qui incluent la vérification du droit au vote aboutissent ainsi à des manœuvres nombreuses où l'individualisation du vote et la production d'un citoyen détaché de ses liens sociaux et de ses intérêts apparaît comme une vue de l'esprit. Faut-il dès lors en conclure avec P. Gueniffey que le système électoral destiné à être conservateur, mais contaminé par les passions révolutionnaires, ne commence à fonctionner selon son « modèle » qu'à partir du moment où les révolutionnaires sont vaincus et où les candidatures sont légalisées par le décret du 25 ventôse au V (ce qui supprimerait les stratégies minoritaires avant les assemblées) ? Les scrutins de l'an III à l'an V seraient ainsi « pré-démocratiques ». Mais l'émergence du pluralisme et de la compétition ne résista pas à l'intervention du régime directorial soucieux de contrôler a posteriori des résultats qui ne lui convenaient pas. La rhétorique du modèle et de son application appauvrit sans doute l'intérêt du propos.

Le désencastrement du politique

Le problème qui se pose en effet est celui qu'aborde frontalement Alain Garrigou dans son ouvrage à partir d'une réflexion sur les usages de l'élection. Loin d'être pour lui cette marche royale de l'incarnation d'un principe dans le fonctionnement d'une institution, l'histoire du suffrage universel, restituée à partir des pratiques de ses « usagers », apparaît comme une suite de tâtonnements. «Le principe de l'opinion personnelle (un individu, une opinion, une voix) était confusément conçu par les promoteurs du suffrage universel » (p. 277). En délaissant les grands débats de principe sur le suffrage (1789-92, 1817, 1847, 1848-50, 1874-75 par exemple) l'auteur s'attache à en cerner la production au travers de l'émergence corrélative du citoyen-électeur et de l'entrepreneur politique. Prolongeant des travaux antérieurs 17 tout en les systématisant, il montre comment paradoxalement «le vote fut un acte social réapproprié selon des schémas de perception préexistants » (p. 58), comment l'intensité des liens sociaux et des rapports de dépendance a pu produire de fortes participations et conduire à des pratiques de vote communautaire bien éloignées d'une certaine rhétorique du suffrage universel ». « Dans un premier temps ne seraitce que du fait de l'inégalité du savoir-faire, l'institution électorale renforça les liens de la domination sociale » (p. 71) et la « mobilisation électorale et donc le succès du suffrage universel furent partiellement assurés par les mécanismes de domination qui en sont devenus la négation » (p. 277). L'élection est encastrée dans la vie sociale et l'électeur dont on craint l'abrutissement ou la brutalité, le trop de la passion ou le trop peu de l'indifférence doit être guidé, encadré, contrôlé 18. Cette vision à la fois effrayante (la populace, le nombre) et rassurante (la soumission, la déférence) que renvoie l'immense majorité des témoignages archivistiques risque d'induire le chercheur vers une vision très unilatérale de la politisation que l'élection tend à diffuser et à canaliser. Certes

la découverte d'un continent social autonomisé - le politique - a eu pour effet de délégitimer les anciens savoir-faire revendicatifs et protestataires sinon de les faire disparaître 19. Mais Alain Garrigou souligne bien que l'on a toujours tendance à prêter aux élites sociales une capacité de clairvoyance et de sang-froid dont elles prétendent se créditer dans leur rapport avec la barbarie de ceux d'en bas. Elles aussi ont dû apprendre le maniement du suffrage. Or, il n'est pas niable que les élites sociales ont bien tenté de contrôler et de diffuser un mode de gestion des conflits sociaux et « des défis émotionnels de la vie sociale » 20 ; même si certaines ne se sont converties que tardivement et faute de mieux à ce type de régulation politique 21. Leurs efforts propres ont été coordonnés ou parallèles à ceux de multiples acteurs qui s'y sont investis pour des raisons et selon des modalités fort dissemblables.

L'apprentissage du devoir civique

On peut ainsi relever à la suite d'Olivier Ihl²² la manière dont s'épanouit pendant les vingt dernières années du XIXe siècle une politique festive qui accompagne le processus de politisation et d'intégration dans et par la République. Sans vouloir fonder une religion civique républicaine, les républicains au gouvernement instaurent un calendrier festif qui tout à la fois compose avec les cérémonies antérieures et entend les combattre. Pour promouvoir, contre les pratiques communautaires et le symbolisme catholique, une socialisation dans une nouvelle «intimité collective». L'orchestration est nationale mais c'est dans les petites communes que s'enracinent ces pratiques qui contribuent elles aussi (la question des effets isolables étant ici insoluble) à légitimer non seulement un régime mais aussi une manière de vivre ensemble : la République.

Elle accompagne ainsi la conquête républicaine du village (sous les formes très variées des appropriations locales) et naturalise une $\blacktriangleright \blacktriangleright \blacktriangleright$

- 23. La citoyenneté au miroir de l'école républicaine et de ses contestations: Politique et religion en France XIX^{*}-XX^{*} siècles. Thèse de science politique, Paris I, 1991. Comme son titre l'indique cet ouvrage dépasse largement la seule question de la citoyenneté dite civique.
- 24. Comme le rappelle A. Garrigou (p. 169) il s'agit d'une convention plus tacite que raisonnée. Les caricatures de presse passent lentement de l'ahuri ou de l'ivrogne au naïf berné, puis à celui à qui on ne la fait plus.
- 25. Voir Michel Offerlé, « Le nombre de voix », Actes de la recherche en sciences sociales, 1988, n° 71-72. P. Favre, Naissances de la Science politique, Paris, Fayard, 1989. A. Garrigou « Invention et usages de la carte électorale ». Politix, 1990, n° 10-11.
- 26. Cité par P. Rosanvallon p. 15.
- 27. Les formes de la pression ont sans doute évolué mais toutes les « pressions » sont loin d'avoir disparu. On trouvera d'utiles notations sur le travail préfectoral préélectoral dans les années 1960 (distribution de faveurs, choix des adversaires, candidatures suscitées ou déconseillées) dans l'ouvrage fort anecdotique de Charles Rickard, *Vérités sur les élections*. J.-P. Gisserot, 1991.
- 28. Toutes choses étant tout à fait différentes par ailleurs, on pourrait filer l'analogie à partir des rapports artisan/commanditaire, artiste/marché abordés par Norbert Elias dans *Mozart sociologie d'un génie*, Paris, le Seuil, 1991.
- 29. Sur l'ambiance et les incidents de la campagne et du vote, sur l'évolution des savoir-faire, sur le travail politique (cf notamment les pages relatives au réseau de Mackau), sur la construction de la déviance électorale et de la dignité de l'électeur...

forme raisonnable et contenue de participation citoyenne que l'accès au suffrage traduit également.

La thèse d'Yves Déloye²³ permet aussi de pousser la réflexion à partir d'un matériau qui eut auparavant son heure de gloire : les manuels scolaires. L'auteur peut ainsi souligner comment les ouvrages républicains de morale et d'instruction civique mettent en scène dans leur diversité une définition de la citoyenneté qui fonde sa nécessité et sa légitimité dans la production d'un individu autonome capable de s'exprimer sans passion, personnellement, dans l'ensemble de la vie sociale (et notamment par le vote secret). En opposition (idéale-typique) avec l'enseignement catholique restant fidèle à « une représentation naturaliste et communautaire de la Nation» mais obligé toutefois d'appeler à la défense catholique aussi sur le terrain du suffrage universel. Et cette confrontation est étudiée sur le terrain à partir des mobilisations et des contre-mobilisations catholiques et républicaines autour des manuels dont l'enjeu n'est rien moins que le contrôle de la socialisation civique de la population française.

«Orthopédie sociale » et usages du suffrage

Pourtant on aurait tort de penser que cette descente de la politique vers les masses et que « l'orthopédie sociale » ou « la domestication de l'électeur » aient été unilatérales. Et A. Garrigou (comme Y. Deloye et O. Ihl) souligne bien trois phénomènes.

L'électeur, loin d'être cet idiot de village que dépeignent les caricatures, fait l'apprentissage du quant-à-soi, de la déférence calculée et de l'échange. Il apprend aussi à s'approprier la relation électorale. D'une part parce que la domination peut très bien apparaître sur le mode du «ça va de soi » enchanté ou naturalisé (faute d'offre alternative). Parce que d'autre part cette relation de domination peut être utilisée sous la forme du marchandage : les

candidats sont mis à contribution, sont « tapés » comme l'écrit Boni de Castellane ou comme l'exprime la déposition du député Ollivier sur les élections sèches en Bretagne. Le rastel électoral manifeste aussi la puissance des collectivités sur les candidats (p. 119-120).

Et ce, d'autant plus que d'autres concurrents disposant d'autres ressources, proposaient des biens publics indivisibles face aux biens privés que dispensaient les notables traditionnels. C'est dire que si l'élection « fait » et transforme l'électeur, elle fait et produit des concurrents à ces notables pour qui l'élection était la « ratification de l'autorité sociale évidente » selon la belle formule d'André Siegfried. L'arrivée dans l'arène électorale de nouveaux prétendants dotés de ressources différentes redistribue les cartes. Ils ne peuvent ni ne veulent jouer au même jeu et vont donc construire une autre image du peuple et de l'échange électoral. Sans doute moins en érigeant la compétence populaire en justification du suffrage universel²⁴. Le nombre s'il n'est pas « brutal » pour les républicains, mérite toutefois qu'on s'occupe de lui («l'éclairer» «le guider»). Si l'on reconnaît l'autonomie de l'électeur, si les prodromes de l'analyse politologique 25 commencent à apparaître, nul pourtant ne produit une définition du suffrage qui aille au delà de celle de Ledru-Rollin (logique de l'égalité et moyen d'éviter les révolutions) ou de la profession de foi universaliste de Clemenceau (« le principe du suffrage universel ne permet aucun compromis. Il donne le même droit au savant et à l'ignorant ; il le donne en vertu d'un droit naturel »). 26

Pourtant ce peuple qui dépend d'eux et dont ils dépendent est désormais considéré comme émettant une opinion quand il vote. Et il convient donc de l'aider à la produire (scolarisation, ou université populaire en cas de rechute) et à la tenir. Les grandes lois de 1913-14 qu'Alain Garrigou place au cœur de sa démonstration apparaissent donc comme le point d'aboutissement du processus de désencastrement du vote de son contrôle communautaire.

L'isoloir vient à son heure qui couronne le long processus d'individualisation du vote et de la reconnaissance implicite de la compétence citoyenne. Et qui marque aussi la victoire de ces entrepreneurs de morale et de vertu civique. Certes, ils admettent désormais ce que leurs prédécesseurs avaient refusé (le vote à la commune ou le scrutin uninominal) mais ils font aboutir la loi garantissant le vote secret et délégitiment les pratiques corruptives. En qualifiant juridiquement d'illégales des pratiques qui avaient longtemps été tenues pour légitimes, du moins pour tolérables, ils entérinent un long processus pendant lequel les anciennes techniques de conquête des voix incluant faux bruits, usage de la domination, achat de voix, s'étaient progressivement démonétisées ou transformées. En rendant obligatoire l'enveloppe et l'isoloir ils mettent un point final au développement de l'individualisation (matérielle) de l'acte de vote et à la construction (symbolique) de sa signification. Ils libèrent l'électeur des pressions et obligent le fraudeur à inventer d'autres moyens portant moins sur les acteurs du vote 27 que sur les objets du vote (bulletins - listes - urnes). Ils libèrent aussi l'élu de la dépendance qu'ils entretenaient avec l'électeur (don et contre-don) : même si dans le même temps, l'obligation du programme enregistré et l'investissement dans les campagnes électorales créent d'autres sujétions 28. L'isoloir n'est pas chez A. Garrigou un simple meuble, une simple technique comme chez P. Rosanvallon qui n'en discute qu'à peine (p. 19 et 448). Il s'agit d'un instrument qui réalise au sens fort du terme un lien nouveau entre l'élu et l'électeur et ouvre vraiment la voie à une relation d'échange proprement politique dans le cadre d'un rituel austère. Une bulle démocratique coupée du monde social et vivant selon ses propres lois.

On souhaiterait pouvoir citer ici les multiples anecdotes et analyses ²⁹ par lesquelles l'auteur souligne à nos yeux l'étrangeté de cet échange électoral qui a contribué à la « politisation » de la population française. Et relever aussi les

apports à la compréhension et à la connaissance des objets matériels du vote et de son encadrement : l'isoloir, le bureau de vote, les bulletins, l'urne ou les programmes... peuvent ainsi, une fois retravaillés sociologiquement, devenir des objets construits qui ne soient pas seulement des curiosités archéologiques.

On regrettera toutefois, outre l'écriture parfois capricieuse de l'ouvrage, que l'auteur, en ayant pris le parti du « temps long de la politique » ait gommé certains débats historiographiques ou sociologiques.

Redécouvrir le Second Empire

La période du Second Empire est un peu négligée même si elle est à juste titre incluse dans le temps long de cet accès à la politisation. Alors que P. Rosanvallon l'ignore à peu près totalement et que R. Huard lui accorde une interprétation classique qui ressort de la vision républicaine du régime impérial. Pourtant, il se passe bien quelque chose sous le Second Empire et la thèse de P. Lagoueyte vient préciser les intuitions de Guy Hermet qui écrivait que la participation électorale avait constamment augmenté, qu'elle était devenue « plus authentiquement représentative d'une opinion informée » et que les votes d'opposition croissants contribuent à consolider le caractère démocratique du régime 30.

A partir d'une optique et d'une stratégie de démonstration très – trop historisantes, P. Lagoueyte vient combler un vide historiographique. Ce qu'on appelle candidature officielle n'est pas une particularité du Second Empire. Avant comme après, on conçoit fréquemment l'élection moins comme un choix, un départage (quels qu'en soient les fondements) que comme la ratification d'une décision prise antérieurement. En votant, les électeurs répondent à une injonction étatique qui peut s'assimiler à d'autres pratiques contraignantes comme la conscription ou le



paiement de l'impôt. Ce que le Second Empire introduit, c'est une systématisation de la pratique par l'organisation et l'orchestration minutieuse de la pression administrative. Outre la démobilisation des opposants par la surveillance et la répression, un encadrement électoral passant par la mobilisation de la pyramide administrative, des préfets aux juges de paix, aux maires et jusqu'aux cantonniers, et la préparation minutieuse de l'ensemble des opérations, du découpage au travail sur les listes, des affiches blanches jusqu'à la distribution systématique des bulletins des candidats officiels...

Pourtant l'ensemble de la thèse de P. Lagoueyte démontre le caractère évolutif des pratiques électorales impériales et souligne le paradoxe de ces élections. « L'Empire a permis, sans doute à son corps défendant, l'émergence du citoyen rural, qu'appelaient de leurs vœux tous ses adversaires, sans se rendre compte qu'il naissait sous leurs yeux » ; « on peut dire qu'à la chute de Napoléon III, les mœurs électorales françaises sont fixées, dans leurs grands traits, pour des décennies ».

De fait, c'est sous l'Empire que les règles fondamentales de l'organisation du suffrage sont codifiées (décrets de 1852); qu'une partie des pratiques, supports et matériels électoraux se répandent (bulletins et affiches, réunions publiques, candidatures, démarchage électoral, règlementation des urnes...).

C'est qu'en effet, « l'administration » n'est pas une chose, un appareil. Sa mobilisation réussie suppose un certain nombre de conditions. L'occupation d'un mandat politique ne s'improvise pas non plus. Le personnel politique impérial ne correspond pas à ce que souhaiteraient les dirigeants centraux. Et surtout le desserrement des contraintes politiques et la croissance de la concurrence (de notables monarchistes et républicains et d'une nouvelle génération politique moins pourvue en réseaux relationnels mais commençant à contruire des entreprises systématiques de conquête des suffrages) aboutissent à une triple conséquence.

Les électeurs commencent à prendre leur autonomie et à considérer l'élection comme un enjeu. Les opposants inventent un nouveau rôle politique, celui de candidat libre qui peut tout aussi bien user des mêmes procédés que ses adversaires (le rastel électoral, les pressions et les fraudes) ou tenter d'imposer un nouveau modèle de conquête et de décompte de voix fondés sur la vertu des élections, des électeurs et des élus (cf. le rapport qu'entretient Gambetta en 1869 avec ses mandants de Belleville). Cela oblige enfin les candidats officiels à prendre leurs distances avec le parrainage administratif, source de leurs ressources. A se transformer eux aussi en éligibles au sens où l'entend Marc Abélès et donc à accepter la bataille sur le terrain de la conquête des voix et non sur celui de la seule pression administrative. Les candidatures uniques en province passent de 46,4 % en 1852 et 49,8 % en 1857 à 25,9 et 11,3 % en 1863 et 1869. Les dernières élections impériales ressemblent sous beaucoup d'aspects à celles de la Troisième République. Le matériel réuni par P. Lagoueyte est impressionnant même si sa construction et son rendu sont trop descriptifs et énumératifs. On regrettera, et la réserve vaut aussi, pour les autres travaux cités ici, que certains problèmes soient occultés.

L'électeur et les électeurs

En premier lieu, et sans retomber dans la vraie fausse querelle de la datation (la modernité apparaît-elle en 1848, en 1869, en 1898 ?), force est de noter plutôt, qu'on ne peut pas, dans l'étude de l'investissement électoral, raisonner en terme d'électeur au singulier ou d'électeurs indifférenciés. Certes, P. Lagoueyte tente de faire ressortir des différences régionales et A. Garrigou cherche à opposer la situation d'Avignon en 1876 et de Narbonne en 1898. Mais on aurait pu attendre des tentatives de systématisation idéales-typiques qui permettent de rendre compte des rythmes différentiels de transformation du rapport au suffrage chez les

- 31. Préférer une histoire technologique à une histoire chronologique desserre certaines contraintes. Mais la contextualisation sur des séquences délimitées qui permettent de rendre compte de la « couleur » du temps paraît indispensable pour comprendre la forme, la nature et l'intensité d'échange de « coups » et de leur enchaînement.
- 32. Voir notamment Maurice Agulhon (dir), Les maires en France du Consulat à nos jours. Paris, Publications de la Sorbonne, 1986; Christian Thibon, Pays de Sault, les Pyrénées audoises au XIX siècle: les villages et l'État. Centre régional d'éditions de Toulouse, 1988 Éd. CNRS, p. 110, 133, 194...; cf la thèse précitée de Renaud Dorandeu notamment p. 53 et suivantes et Politix 1989/6 ainsi que le n° 15/1991 de Politix.
- 33. Michelle Perrot et Georges Duby (éd.), *Histoire des femmes*, Tomes IV et V, Paris, le Seuil, 1992.
- 34. « Le "coup de théâtre" de 1919 n'est pas facile à analyser » écrit P. Rosanvallon pour expliquer le vote massif de la chambre des députés en faveur du droit de vote pour les femmes. L'histoire intellectuelle du politique ne peut sans doute pas faire l'impasse sur l'histoire politique du politique.
- 35. François Guizot (26 mars 1847), Histoire parlementaire de France, Paris, Michel Lévy, 1864, p. 383.
- 36. Le problème que pose cette méthode est celui de l'articulation entre ces histoires. Comment penser la concordance des champs où se construit le suffrage universel?
- 37. Seul P. Rosanvallon aborde la question d'un point de vue comparatiste et c'est même l'un des objets centraux de son ouvrage. Il y a là un vaste territoire à conquérir pour la socio-histoire du politique.

électeurs comme chez les candidats. L'horizon 1870 ou l'horizon 1913 peuvent amener ici à des phénomènes de cécité explicables par les découpages d'objet ³¹.

De plus, on peut s'étonner de la place finalement minime accordée aux élections les plus mal connues — les municipales — dont on sait par ailleurs qu'elles sont les plus riches en enjeux dotés d'un fort degré de réalité. Et dont on peut penser qu'elles ont contribué à faire sentir concrètement la signification de l'acte de vote. L'accoutumance créée par cette répétition signifiante n'est sans doute pas à négliger 32. En outre, si P. Lagoueyte montre que sous le Second Empire les électeurs urbains ne sont pas les plus spontanément mobilisés, ce qui recoupe des conclusions déjà relevées pour la Troisième République, il ne s'intéresse guère, tout comme A. Garrigou, à l'apprentissage du suffrage par ces populations. Or, on ne peut pas généraliser le schéma (passage du notable à l'entrepreneur) à l'ensemble du territoire. Et l'étude du vote urbain permet de travailler sur les formes « modernisées » de patronage, et sur l'apparition des transactions à base de biens publics indivisibles. Elle permet aussi de comprendre par quels processus les commentateurs, inférant de «l'urbain» au rural (ou plutôt aux formes différenciées des ruraux à leur suffrage) ont construit peu à peu le vote comme ressortissant d'une opinion constituée.

L'universalisation du suffrage

L'ensemble des ouvrages recensés fournissent ainsi une ample moisson d'informations sur l'apprivoisement, l'accoutumance, la domestication au travers des dispositifs matériels et cognitifs qui canalisent et permettent de rendre compte de l'expression électorale. Sauf P. Rosanvallon qui, filant l'idée maîtresse de son ouvrage – comment concilier le nombre et la raison – voit le peuple concret au travers de la figure du peuple que produisent ceux qui entrent en concurrence pour sa définition et sa direction. Les paysans qui sont là, sont des paysans de papier ou de discours, ceux sur qui Ferry va faire reposer l'assise républicaine après avoir dénoncé leur incurable ignorance. Non pas le paysan dont l'historien social ou le socio-historien tente de rendre compte à partir des usages qu'il fait du suffrage, et qui n'apparaît que très épisodiquement dans l'ouvrage, essentiellement comme cible, rarement comme acteur mobilisé, presque jamais comme électeur. Mais cet entêtement à suivre la piste initiale amène l'auteur à ouvrir de nouvelles perspectives en réfléchissant sur ce qu'il appelle « le travail de l'universalisation ». D'où une réflexion prolongeant les travaux réunis par Michelle Perrot au sujet de la capacité électorale des femmes 33 : le « retard » français n'est pas explicable - ou pas exclusivement - par les préjugés sociaux et les calculs politiciens. Il doit s'expliquer par référence à l'histoire longue du suffrage. Les femmes britanniques accèdent plus vite aux urnes car elles y sont appelées en tant que femmes, représentant des intérêts particuliers. Les Françaises n'accéderont au suffrage qu'après être passées par le filtre de l'universalisme. Pour accéder au vote, les femmes doivent d'abord accéder au statut d'individu autonome alors qu'à l'étranger leur intégration dans la citoyenneté est corollaire de l'extension des politiques sociales comme forme de « maternisme » politique 34.

La même démonstration est utilisée pour l'étude des restrictions à l'éligibilité des domestiques et des indigents ou des justifications visant à exclure de l'électorat les « aliénés » (selon des critères formellement juridiques en France où seuls les interdits sont exclus du droit de vote) ou les « enfants » (qui, mineurs, commencent à être reconnus comme sujets de droit). Dès lors individualité biologique et citoyenneté civique coïncideraient, coïncideront pour contredire ainsi Guizot pour qui le suffrage universel, pris au pied de la lettre, était impensable et absurde puisque « il n'y a pas de jour où toutes les créatures humaines, quelles qu'elles soient, puissent être appelées à exercer des droits politiques » 35. Les étrangers mis à part, qui constituent l'ultime frontière indépassable : l'universalisation du suffrage ne peut selon P. Rosanvallon transgresser cette limite qui sépare la société civile (à laquelle les étrangers appartiennent) et la société politique (qui implique «inscription dans une histoire et dans une culture politique »). Dès lors les trois histoires du suffrage universel proposées par P. Rosanvallon se superposent sans se confondre. Elles ont des temporalités propres et des scansions différentes. L'histoire « juridique et institutionnelle » est loin d'être close puisque les bornes de la sphère civique ont sans cesse été repoussées. L'histoire «épistémologique » reste ouverte puisque le nombre et l'étendue livrée à son pouvoir de décision n'ont jamais obtenu une légitimation frontale. L'histoire «culturelle» baptisée aussi « histoire technique » ou « histoire matérielle » du suffrage s'achève au début du siècle au moment où le suffrage est banalisé et entre dans les mœurs 36.

Même si son histoire, au sens historiographique du terme, est un territoire encore en friche. Mais pour P. Rosanvallon, c'est bien l'histoire épistémologique qui est au poste de commande et qui permet d'expliquer la singularité française. Singularité de la France abormoins en termes préséance de chronologique qu'à partir de la signification que recouvre l'écart temporel existant entre l'acceptation juridique du principe et son accueil jamais théorisé (faute d'un assemblage articulé entre nombre et raison) dans la culture politique française 37. Il y aurait ainsi en France « un problème spécifique d'épistémologie de la démocratie ». Le rationalisme français coupant l'intérêt général des intérêts particuliers s'oppose ainsi à l'utilitarisme britannique construisant la démocratie sur le socle des intérêts. « Loin d'incarner un modèle, la démocratie française constitue plutôt le répertoire des apories de la modernité politique » (p. 455).

Les ouvrages analysés confirment bien un retour du politique dans l'historiographie française. Non pas dans le sens étroit où une histoire politique tenterait de le donner à voir. Mais dans

l'ouverture d'un nouveau continent attentif à l'investigation de ceux qui pensent que l'histoire politique ne se restreint pas aux interrogations, aux méthodes et aux problématiques de l'histoire de la politique. Mais ouvert aussi à ceux qui n'entendent pas oublier que l'histoire du politique passe aussi par l'histoire de la politique. Au fil de ces lectures apparaissent ainsi des terrains en friche que nous avons signalés tout au long de cet article. Ils peuvent concerner des périodes délaissées, des objets en déshérence (le commentaire électoral, la formation des organisations politiques, le matériel électoral, les formes - pas seulement juridiques - de l'exclusion électorale...). Ils impliquent de nouveaux regards y compris sur les formes contemporaines de l'acte de voter par l'attention portée à la maîtrise pratique et aux usages que font les électeurs de leur droit de vote. Cela signifie sans nul doute que l'on accepte dans cette tâche de conjuguer le métier d'historien et le métier de sociologue.

La part du droit

On aurait pu aussi concevoir que les auteurs insistent plus sur la contribution propre que les juristes ont apporté à l'ensemble de ces processus.

L'ouvrage que Marie-Joëlle Redor consacre à «l'âge d'or de la Troisième République» (1879-1914), qui est aussi «l'âge d'or » de la doctrine publiciste française, nous intéresse indirectement puisque l'auteur s'interroge sur les débats opposant les juristes au sujet du légicentrisme français, c'est-à-dire de l'omnipotence parlementaire contre laquelle se construit un État de droit. Et sur son chemin l'auteur rencontre la question de la souveraineté (son titulaire et son étendue) celle de la représentation (que représentent les parlementaires, quelle est la nature de leur mandat ?) et donc celle de la portée et des formes d'un suffrage universel que les juristes doivent intégrer à défaut de pleinement l'endosser. Si l'auteur raisonne à partir de catégories pré-construites (par exemple «la doctrine ») et sur la base d'une lecture et d'une



- 38. Ainsi le fameux article 3 alinéa 1 de la Constitution de 1958 : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».
- 39. Sur ces questions voir le chapitre préliminaire du *Cens caché* de Daniel Gaxie, Paris, le Seuil, 1978.
- 40. Th. Ferneuil, « La crise de la souveraineté nationale et du suffrage universel », Revue politique et parlementaire, 1896, tome X, p. 491. Ferneuil comme Fouillée et bien entendu Benoist devraient être revisités.
- 41. Cf. selon Charles Benoist, publiciste et député modéré, in « Parlements et Parlementarisme » (cité par Marie-Joëlle Redor, p. 95) les conditions de possibilité de fonctionnement du régime représentatif : un personnel politique à tous les degrés « instruit, compétent, indépendant, désintéressé, capable de supporter la contradiction, tolérant ». Ce qui ne lui apparaît pas comme caractérisant ceux qui, à la fin du siècle, construisent et rendent acceptables les règles du jeu politique, vertueux et républicain.
- 42. Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (éd.), Le Président de la République, usages et genèses d'une institution, Paris, Presses FNSP, 1992, p. 9-10. Sur cette problématique voir aussi Pascal Vennesson, L'institutionnalisation de l'armée de l'air, 1890-1934. Thèse de science politique, IEP, Paris, 1992.

confrontation très «interne» des textes, elle met au jour un ensemble de productions insuffisamment connues qui révèlent les interrogations qui affleurent sur le plan juridique au moment de la naturalisation du droit de suffrage. Aux côtés du commentaire politologique accompagnant le suffrage, émerge ainsi une élaboration proprement juridique qui, sur d'autres terrains et avec d'autres concepts, se donne pour tâche de penser les ponts qui mènent du gouvernement représentatif à cette monstruosité juridique 38 qu'est la démocratie représentative. Soit l'on est dans le cadre d'une démocratie où le peuple gouverne directement, soit l'on est dans le cadre d'un régime représentatif dans lequel le gouvernement des capacités est chargé de faire parler la volonté générale qui ne préexiste pas à son expression et que le peuple électeur - étendu jusqu'au suffrage universel ne saurait « posséder » 39. Si le personnel politique nouveau - démocrate par vertu et par intérêt - accepte d'initier de nouvelles manières de faire et de se prêter aux cérémonies du programme, du cahier électoral, de la présentation devant le comité électoral, du compte-rendu de mandat, voire de la démission en blanc, les points de repères basculent. « Une antinomie de plus en plus profonde s'est produite entre ce suffrage et le régime représentatif, de telle sorte que le principe qui devait assurer le triomphe de ce régime menace aujourd'hui, presque partout, d'en consommer la décadence et la ruine » 40. Malgré l'autonomisation d'un monde des juristes qui ne sont plus comme auparavant les auto-législateurs de leurs propres doctrines, on voit que l'argumentation polémique (peur du nombre, mépris à l'égard du nouveau personnel politique)⁴¹ perle sous la réflexion sur le mandat. Et les solutions qu'ils préconisent renvoient aux débats politiques du moment sur la représentation proportionnelle (que bizarrement certains avalisent alors qu'elle est en totale contradiction avec la théorie de la souveraineté nationale) et sur la représentation des intérêts (elle aussi incompatible avec ce principe). L'auteur ne donne pas de piste sur la place

exacte qu'occupent les juristes dans la construction de l'institution suffrage universel, mais elle souligne leur indispensable travail d'accompagnement de l'émergence de la démocratie dite représentative. Une manière aussi de réfléchir en retour sur les productions des révolutionnaires que P. Rosanvallon dote sans doute trop d'un don de double vue, puisqu'ils ont pu résoudre l'aporie de cette inexistante démocratie qu'ils ne pouvaient anticiper, mais à qui ils allaient léguer le principe de la représentation et le principe d'une certaine égalité. On terminera en soulignant que l'ensemble des travaux recensés incitent à la réflexion à partir de trois entrées présentes de manière implicite et explicite, qui devraient permettre de prolonger les résultats acquis par des approches différentes et parfois exclusives.

Le suffrage universel comme institution

Qu'est-ce que le suffrage universel ? C'est une «institution». Le terme apparaît fréquemment dans ces textes dans un sens parfois relâché ou de manière plus construite. A. Garrigou en fait fréquemment mention dans son introduction sans toutefois s'y référer avec continuité et sans l'intégrer dans son index thématique. Il s'agit pourtant bel et bien de l'histoire de l'institution suffrage universel dont il est question, de l'histoire plutôt de son institutionnalisation. En ce sens, réfléchir à partir de ce point de vue implique comme le font les auteurs du Président de la République de s'intéresser à la « construction de l'institution » comme résultat d'engagements et d'activités hétérogènes, jamais complètement voulu par quiconque non plus que jamais totalement contrôlé par personne, sans rien abandonner de l'idée que l'institution échappe, pour cette raison même, à ses auteurs, comme à ses interprètes, quoiqu'elle n'ait peut-être pas d'autre consistance que celle que lui confère la variété des entreprises tendant à s'en saisir et à s'en servir⁴². » Un programme de recherche qui entend réinsérer le droit dans l'orbite des

- 43. Sur ces problèmes, outre la lettre de Friedrich Engels à Conrad Schmidt (1894), Lettres sur le Capital, Paris, Éditions sociales, 1964, on sollicitera pour la période contemporaine, Le Président de la République, op.cit., et la thèse de Bastien François, La Ve République dans son droit, Thèse de sciences politiques, Paris I. Pour la fin du XIXe siècle la sociologie des producteurs de référents juridiques (« la doctrine ») reste à faire.
- 44. Sur ce point, voir des esquisses de réflexion sur la double face de l'État bureaucrate et entrepreneur électoral dans ma communication : « Le double corps de l'électeur, enquête sur les cartes et les listes électorales ». Colloque l'acte du vote, 1992, multigraphié.
- 45. Daniel Gaxie, *Le cens caché*, op. cit., p. 46 et « Le vote désinvesti ». Communication au colloque du GRAV décembre 1992 où il écrit « les votants différent sans doute moins par l'orientation politique de leur choix que par leur rapport au vote notamment dans le degré d'investissement dans l'acte électoral ».
- 46. Sur ce point Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, Le savant et le populaire. Paris, EHESS, Galllimard, Seuil, 1989, et l'introduction d'Annie Collovald et de Frédéric Sawicki « Le populaire et le politique » Politix, n° 13, 1991.
- 47. B. Lacroix précité in Traité de science politique.
- 48. « Nous » les savants, « eux » les profanes !

questions sociologiques et qui implique une interrogation sur les genèses de l'institution et sur les conjonctures critiques où se donne à voir le travail multiforme des acteurs intéressés dans et par la construction de l'institution, à travers les usages qu'ils en font. Formalisation, codification, consolidation, sont ainsi les têtes de pont d'une interrogation sur l'investissement que réalisent les multiples parties prenantes à cette construction. Ce recueil est donc une incitation à se débarrasser d'une vision «institutionnelle» ou «institutionnaliste » des institutions (l'étude stricte des textes, la signification unique d'un texte, les intentions de l'instituant comme vérité du texte, l'attribution d'un texte à son auteur juridique...) et à conjuguer les approches pour rendre compte des processus diversifiés de l'institutionnalisation.

Comment a été inventé et banalisé le suffrage universel? Nous l'avons vu, les histoires relatées ici se tournent le dos. Chez R. Huard. les citoyens, les hommes et les penseurs politiques y contribuent. Chez A. Garrigou, l'accent est mis sur la relation continue entretenue entre les électeurs et les entrepreneurs de politique. La codification juridique est perçue dans ce cadre comme le résultat jamais fixé par avance de «l'uniformisation des conduites». Pour P. Rosanvallon, au contraire, et malgré la présence de ces trois histoires croisées et hiérarchisées auxquelles il se réfère, l'institution paraît être la lente, contrariée, mais inéluctable, réalisation d'une histoire téléologique inscrite dans des débats initiés par des révolutionnaires de 1789. Une histoire intellectuelle, qui, si elle ouvre bien une perspective sur ce que l'auteur dénomme la «culture politique» française (autrement dit une sténographie des cadres de pensées des élites), prend le risque de n'être qu'une histoire décontextualisée des intellectuels dans leur rapport au suffrage.

Nous n'entrerons pas ici dans une construction programmatique des acteurs concernés par l'institution. Ils sont différents selon les périodes et agissent selon des stratégies et avec des ressources variables en fonction des espaces de concurrence où ils sont pertinents. Si l'on prend au sérieux l'idée d'autonomisation et de spécialisation des espaces sociaux et celle de professionnalisation du personnel politique, on ne peut sans doute pas raisonner de la même manière pour comprendre les enjeux et les stratégies, selon qu'il existe ou non un espace politique professionnalisé ⁴³.

De la même manière on peut difficilement faire l'impasse en la matière sur l'émergence, corrélative à celle du suffrage universel, du développement de l'institution étatique. Dans sa double forme de redistributeur de biens sur lesquels sont gagées les « promesses électorales » et arrimé le « lien social », et sous celle d'instance réputée bureaucratique présumée pouvoir garantir des conditions acceptables d'équité dans la compétition politique ⁴⁴.

La politisation dans le suffrage, la politisation par le suffrage

Second grand problème posé par ces textes, celui de la politisation. Dossier difficile, controversé sur lequel nos trois auteurs de référence divergent ou font silence et sur lequel les politistes apparaissent divisés. On connaît la définition classique qu'en a donné D. Gaxie comme « attention portée à la compétition politique et à ses enjeux » 45. Entendue dans ce sens, la politisation peut se mesurer et renvoie à des pratiques particulières et à une compétence tout à la fois sociale et technique. Politisé, politisation n'étant pas des termes réservés aux seuls usages sociologiques, d'aucuns ont pu y voir une forme de légitimisme culturel 46 déclassant le rapport à la politique sur des modalités éthiques et erratiques et inférant qu'il n'y a qu'un rapport éclairé et légitime à la politique. A l'inverse d'aucuns, hommes politiques ou commentateurs, donnent publiquement l'interprétation conforme à la mythologie citoyenne : un homme, une voix, une opinion comme la résume A. Garrigou. Il semble que ce dossier, qui devra être réouvert, puisse être appréhendé par deux remarques. Au-delà des querelles éthiques et politiques concernant la croyance démocratique et justement parce que les règles de fonctionnement sont semblables, on peut raisonner ici comme pour les sondages. L'opinion publique n'existe pas, écrivait P. Bourdieu, et P. Champagne, ajoutait quelque quinze ans plus tard, et pourtant elle existe bel et bien puisqu'on la fait parler. De la même manière le brassage égalitaire qui se réalise dans l'urne, mélange des voix d'inégale portée et d'inégale intensité qui sont données comme équivalentes même si chacun sait qu'elles ne se valent pas. L'important est tout autant d'analyser cette inéquivalence, mais aussi les effets politiques et sociaux de cette équivalence proclamée et enfin les modes de production de ces votes constitués en opinion.

Le recours à l'histoire du suffrage permet de comprendre comme s'est construite cette disposition à voter. Peut-on appréhender cela comme un aspect du processus continu de politisation entendu par B. Lacroix comme le « complexe cohérent des usages différenciés de la politique » 47 ? La disposition à voter n'est donc pas seulement une imposition de légitimité descendue des élites vers les masses, elle est à analyser comme une transaction continue entre entrepreneurs de politique et profanes; comme une relation dans laquelle les profanes entretiennent un rapport certain à la politique. Faut-il l'appeler politisation ? Ce qu'il est important de savoir c'est qu'« ils » n'y mettent pas ce qu'on prétend qu'« ils » y mettent ; ce qu'il convient de connaître c'est ce qu'« ils » y mettent, les conséquences sur le vote et la politique de ce qu'« ils » y mettent et surtout les usages qu'« ils » en font 48.

La remise de soi dans le vote et dans le candidat peut fort bien s'accompagner d'une dose de quant-à-soi que certains votants ont pu apprendre dans le temps même où ils faisaient l'apprentissage d'une soumission aux procédures électorales.

Ainsi devrait-on s'interroger, ce que les auteurs font assez peu, sur les formes et les limites de la démonétisation des anciens moyens de protestation, dont certains sont réinvestis dans les diverses phases du vote jusqu'au début du xxº siècle, comme le souligne A. Garrigou (cf. charivaris, défis d'honneur...) et ainsi que le démontre R. Dorandeu pour qui la politisation n'est ni un pur apprentissage, ni une pure contagion mais l'appropriation différentielle des formes nouvelles sur le support des formes traditionnelles de compétence.

C'est quoi le lien social?

Faut-il en troisième lieu, avaliser l'ensemble de la chaîne menant à l'individualisation de la votation, du vote et du votant. Que le cortège ait été remplacé par la queue, que l'électeur soit soustrait au regard des autres pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe, que nul autre que lui ne puisse mettre l'enveloppe dans l'urne, que son geste soit interprété comme un geste individuel produit d'une conscience libre et librement éclairée, qu'il soit placé physiquement et construit intellectuellement dans la position de cet être fictif et désocialisé que représente cette sorte de « passage à un état limite de la société » 49. Soit. Que l'on puisse aussi souligner grâce à un premier travail ethnographique mené sur des bureaux de vote contemporains 50 que les règles ne s'appliquent pas toujours, et qu'elles ne s'appliquent pas pour les raisons qui en sont données par les producteurs de règles ou par ceux qui s'autorisent à être les porte-parole des silences populaires. Il suffira ici de rappeler que comme toute institution le rapport au vote et aux « objets du culte » est très différent selon la position occupée dans les hiérarchies sociales et culturelles.

Est-ce à dire que le vote communautaire n'a pas disparu ? Est-ce à dire que l'invention de cet être fictif, le citoyen, n'a pas changé le rapport qu'entretiennent les individus à l'acte de vote et



- 49. Claude Lefort, L'invention démocratique, Paris, Fayard, 1981.
- 50. A ce sujet voir le colloque organisé par le GRAV, décembre 1992.
- 51. Voir note 44.
- 52. Voir sur ce point la thèse de Frédéric Sawicki qui insiste sur la nécessité de penser le politique comme beaucoup plus encastré dans le social que ne le soulignent les travaux mettant en avant la professionnalisation politique. La structuration du parti socialiste. Milieux partisans et production d'identités. Thèse de sciences politiques, Paris I, 1993.
- 53. B. Lacroix, « Le politiciste et l'analyse des institutions » in *Le président de la République, op. cit.*, p. 24, note 1.

au monde social. Qu'il ne s'agit finalement que d'une mince pellicule technologique qui certes, a contribué à la modification des rapports de domination mais n'a pas exonéré le vote de ses déterminations sociales. Derrière le vote l'expression des intérêts, derrière les candidats la «maisonnalité» (C. Thibon) ou «l'éligibilité » (M. Abélès), derrière les partis la gestion de chaînes de solidarité locales et sociales ? Les électeurs se sont pas ces êtres abstraits que feraient advenir les théoriciens de la démocratie. Comme le rappelle fortement R. Dorandeu en conclusion de sa thèse : « En amont de l'acte de vote se jouent tous les échanges qui mobilisent ce sens commun qui permet d'anticiper sur la portée des transactions qui sont conclues », (p. 604). La clause de domicile ⁵¹ sur laquelle on ne s'est guère penché jusqu'à présent ne renvoie pas seulement à des problèmes techniques (faire voter quelqu'un quelque part, faciliter l'accès régulier aux urnes, éviter les troubles) ou politiques (éviter les déplacements orchestrés d'électeurs). Elle implique, en dépit de toutes les controverses sur la portée du mandat, une territorialisation de l'expression électorale que viennent renforcer les modes d'organisation partisans et les systèmes électoraux 52. Peut-on dès lors, comme le fait P. Rosanvallon, inférer du travail de construction et de légitimation de l'institution une transformation du lien social qui ne résulte désormais ni de « la division du travail, ni de l'assignation de chacun à une place dans un temps organisé, ni de l'existence préalable d'une croyance » (p. 15) ? « Le droit de suffrage produit la société elle même : c'est l'équivalence entre les individus qui constitue le rapport social » (*ibid*.). Belle formule qui contourne la difficulté en évitant de définir et de travailler la notion même du lien social, expression dont l'usage s'amplifie au fil de son indétermination et réciproquement. La reconnaissance et l'intériorisation de l'égalité entre les hommes ouvre bien un champ des possibles. Elle vaut acceptation au moins tacite des règles du jeu concernant la dévolution temporaire du pouvoir. Elle vaut aussi anticipation de ce que les médiateurs politiques professionnels amèneront par procuration et par leur travail de représentation – dire et faire – la cohésion, le liant de l'ensemble.

Quelle que soit l'importance du lien civique, comme forme d'intégration au groupe national, comme mode de réglement des conflits communs, comme sentiment de dignité personnel et collectif, comme accomplissement le même jour, du même geste – l'acte électoral – sur tous les points du territoire, il n'épuise pas pour autant le contenu de la citoyenneté et n'absorbe pas à lui seul toute la définition du lien social.

Derrière le vote, devant le vote, on retrouve ainsi les relations et les formes sociales qui constituent ce que nous appelons l'État. Si la socio-histoire peut avoir ses terres vierges c'est de ce côté qu'il faut aller chercher. En prenant au sérieux l'idée même de politiques publiques. Non pour « évaluer » et dire rétrospectivement ce que l'on aurait pu faire si l'on avait été à leur place ⁵³. Mais plus simplement pour dire comment les contemporains et leurs successeurs ont compris et construit « ce qui s'est passé ».